



Inscription Garderie de 16h30 à 17h30

Le mercredi uniquement de 11h30 à 12h30

A remettre entre le 25 août et le 3 septembre 2025, sur place, par mail (rsaint-charles@gouv.mc), ou par courrier, avec les **attestations de travail des deux parents**, datées de l'année civile en cours et **précisant les horaires de travail**.

Les enfants dont les 2 parents travaillent au-delà de 17h30 seront d'office inscrits à l'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom de l'élève :

Classe :

Restera à la garderie : (*Entourer les jours où votre enfant restera à la garderie*)

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Commencera la garderie le lundi 8 septembre 2025 : oui non

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant à partir seul de la garderie àh..... (maximum 17h30)

N'autorise pas mon enfant à partir seul.

Date :

signatures des 2 parents :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant:

NOM/PRENOM	QUALITE	N° TEL (Obligatoire)